

## MALEFICE au château de Brandon

**R**ebouteux, « gougneux, j'teux de sots » en tous genres, ceux qui « travaillent par le bienfait », ceux qui « travaillent par le maufait », tous présents dans nos contes et nos chants, ont enchanté les veillées d'autrefois. Lucien Gueneau relate avec beaucoup d'humour leur pratique dont il fait remonter l'origine à l'époque des druides. Ces derniers accompagnaient leurs « opérations de chants, invocations mystérieuses aux divinités, ce qui détournait quelque peu l'attention du patient, lui laissant croire à leur effet magique. N'est-ce pas ce que nos médecins appellent l'effet placebo ?

Plus tard, « par crainte du bûcher, dit Gueneau, ces invocations se convertirent en prières plus ou moins grotesques, dans lesquelles les noms des saints ont remplacé ceux des anciennes divinités » Voici un exemple de prière destinée à guérir une entorse :

*La bonne Sainte Vierge Marie,  
Sur le chemin de Zetzémanie,  
S'était entorchie ;  
Quand passé Not' Seigneur Jésus-Christ  
E vié c'te fône et l'y dit :  
« Fône, que faites-vous iki ? »  
Et la fône l'y réponie :  
« Seigneur, j'attends mon divin fils  
Not Seigneur Jésus-Christ  
Parce que je me suis entorchie  
Et l'y seul peut me guarir  
Et le Seigneur Jésus-Christ l'y réponie :  
« Fône, boutez-vous iki  
(Signes de croix du « gougneux »  
sur la partie malade)  
« Je te gougne, je te rengougne,  
Je t'entorchis,  
Y te détorchis.  
Fône, levez-vous et partez d'iki, vous  
êtes guarie »*

On pourrait sourire de ces croyances si elles n'avaient pas donné lieu à des procès à l'issue desquels le « sorcier » était condamné à être brûlé vif. C'est ce qui arriva au curé Desniau, coupable d'avoir essayé de « désensorceler » le château de Brandon. Mais avant de vous conter l'histoire, rendons-nous sur les lieux :



### Le château de Brandon

Situé sur la commune de Saint-Pierre-de-Vareannes, en Saône-et-Loire, le château de Brandon est beaucoup moins connu que son voisin, le château de Couches. Il occupe une position stratégique, au contact du duché de Bourgogne et de ce qui fut, au Moyen Age, le royaume de France. Un camp romain avait été installé là, aux premiers siècles, pour contrôler la voie Agrippa, route très fréquentée, qui joignait la capitale de l'Empire au nord de la Gaule, en traversant Chalon-sur-Saône et Autun. A l'extérieur de l'enceinte, les vestiges du colombier, symbole de haute et basse justice, rappellent que le châtelain avait le pouvoir de juger les gens de

sa seigneurie. Le mur qui délimite la cour date du VII<sup>e</sup> siècle ; depuis longtemps, la grande porte a perdu ses ponts-levis. Les ducs de Bourgogne ont fait construire à cet emplacement, entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, une place forte, érigée par Philippe le Hardi en seigneurie héréditaire. Elle avait pour mission d'assurer la sécurité des gens du pays, à une époque où les guerres étaient fréquentes entre le roi de France et les puissants seigneurs ambitieux et turbulents. A la mort du dernier duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, le duché de Bourgogne ayant réintégré le royaume de France, le château fort a perdu son utilité. Après un siècle et demi d'abandon, Brandon est transformé en résidence



au XVII<sup>e</sup> siècle, par son nouveau propriétaire qui, pour cela, va entreprendre d'importants travaux pour le rendre habitable. Ainsi, des ouvertures sont percées sur la façade austère. Le château est vendu en 1636 à un parlementaire dijonnais qui s'intéresse plus au domaine qu'aux bâtiments. Il fait boucher toutes les fenêtres nouvellement créées.

Progressivement, Brandon est transformé en ferme et sombre à nouveau dans l'oubli, pour n'en sortir qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, réhabilité par la famille de Masin, qui en fait tout d'abord une résidence secondaire, puis, à partir de 1936, sa résidence principale.

Nous venons de dire que le château a été vendu en 1636. Ne serait-ce pas à cause de ce qui était arrivé en 1624 ?

### Maléfice au château de Brandon

« En 1624, au château de Brandon, proche de Couches, dépendant du bailliage d'Autun, un bruit extraordinaire attribué à des esprits se faisait entendre tant de jour que de nuit. On prétendait même voir un esprit passant, léger comme le vent, prenant la forme d'un homme ou celle d'un enfant.

Séjourner en ce lieu devenait presque impossible, à cause de ce bruit. Le seigneur de Brandon cherchait à en découvrir la cause, lorsqu'un jour, une personne lui dit qu'un prêtre nommé Philibert Desniau, âgé de soixante-dix ans, demeurant à

Marcheseuil qui passait pour s'occuper de magie, pourrait lui être d'un grand secours. Le seigneur s'adressa donc à ce prêtre qui lui promit de conjurer les esprits qui, continuellement, troublaient son repos.

Desniau qui, alors, était pourvu de la cure de Brazé, vint donc au château de Brandon et fit, dès la porte, quelques conjurations au malin esprit, après quoi, il dit au seigneur du lieu qu'en son château, il y avait un trésor caché et enfoncé en terre, du temps que les Anglais occupaient une grande partie de la France. Ce trésor, ajouta-t-il, provenait de la vente qu'un seigneur de Brandon avait faite d'une terre et seigneurie qu'il possédait au pays de Lorraine, vente pour laquelle il avait reçu le prix en bons deniers comptants. Ce seigneur avait été prévenu qu'il mourrait avant d'avoir retiré son trésor de l'endroit où il l'avait enfoui.

Le curé s'avoua impuissant, le démon, plus fort que lui, lui ayant défendu de passer outre sa volonté.

Deniau, empêché, de ce fait, d'entrer au château, remit au seigneur les conjurations nécessaires pour se libérer des esprits qui l'obsédaient. Il lui donna, écrit de sa propre main, des caractères, des recettes, des missives, portant l'assurance qu'il avait parlé au démon.

Le seigneur de Brandon, n'ayant pas obtenu un résultat satisfaisant des instructions qu'il avait reçues de Desniau, et le tintamarre continuant au logis, s'adressa au docteur en théologie de la cathédrale d'Autun qui vint au château et réussit à chasser l'esprit pour quelque temps seulement. Le docteur en théologie obtint du seigneur de Brandon la remise des diverses prières qu'il tenait de Desniau. Elles passèrent ensuite entre les mains de Monsieur André Venot, chanoine et official de l'évêché, qui fit arrêter Desniau pour le conduire en prison.

Le procès de Desniau commença. Une enquête eut lieu. Plusieurs témoins déclarèrent avoir connaissance des sortilèges de Desniau qui fut lui-même interrogé. Il commença par dénier mais, à la vue des pièces écrites de sa main qu'on lui présenta,

il fit les aveux les plus complets. Il reconnut que ces pièces étaient bien écrites de sa main et entra ensuite dans les plus grands détails. Il raconta qu'étant écolier à Autun, on y reçut pour régent, un nommé Cordatus, homme fort savant mais bien méchant, qui parcourait la France. Un jour, ce Cordatus le mit lui, et deux autres écoliers, dans un cercle qu'il décrivit, avec défense d'en sortir. C'est alors qu'il leur fit voir trois belles demoiselles qui les conviaient, en les embrassant, à danser avec elles. »

Il dit aussi, « qu'en 1590, alors qu'il était desservant de la cure d'Anost, un gentilhomme et sa femme, venant du Poitou, passèrent par là. Ils se disaient ruinés par la guerre. Il se lia au gentilhomme qui lui offrit de lui enseigner la magie, ainsi que le moyen de tempérer le démon. Desniau accepta par curiosité et prit peu à peu goût à cette science qu'il voulut mettre en pratique en s'acheminant vers un bois où, à la croisée de chemins et après avoir fait les conjurations enseignées, le diable lui apparut sous la forme d'un homme très grand et affreux...

Par suite de témoignages rendus contre lui, Desniau avoua qu'un villageois de Saint-Germain, nouvellement marié, ayant l'aiguillette nouée, vint lui en faire la confidence, le priant de lever le sort qui lui avait été jeté. Le prêtre consulta le démon





qui lui suggéra de dire une messe à reculons, ce qu'il fit, en commençant par « *ite missa est* ». Bien qu'il n'y eut personne pour la servir, « le prêtre entendit une voix qu'il estima être celle de son démon. » Cette cérémonie débarrassa le jeune marié du mauvais sort...

Desniau reconnaît avoir guéri plusieurs des témoins qui ont déposé contre lui, avec de l'herbe de millepertuis et au moyen d'oraisons sales et vilaines, soufflées par le diable. Il reconnaît également exact tout ce dont il a été accusé à propos du château de Brandon. Il confesse avoir conjuré le diable qui lui a assuré qu'un trésor caché dans trois pots y existait. Il savait aussi que ce trésor était gardé tantôt par trente, tantôt par vingt-quatre démons. Quelquefois aussi, il n'y avait que deux « gardiens », moment privilégié pour fouiller. Il déclara que pour tous ces « services », il devait donner des âmes vivantes au démon, mais qu'il s'était contenté de causer la mort de quelques animaux, ajoutant qu'il n'avait fait que du bien. »

Cependant, le prêtre « confesse avoir assisté souvent au sabbat, parfois en corps, parfois en esprit, ces sabbats se tenant en des lieux fort écartés, soit dans la montagne, soit au fond de quelque vallée, de nuit, et dans l'obscurité. Seules des chandelles noires y donnent une clarté ténébreuse et « mollesse ». On y rencontre une grande quantité de personnes qui sont méconnaissables, et les femmes y sont trois fois plus nombreuses que les hommes. On y danse, puis il y a un festin composé de toutes sortes de viandes sans goût ni sel. Il n'y a pas de vin. A la fin de la cérémonie, chacun, une chandelle noire à la main, adore le démon qui a

pris la forme d'un bouc, parlant d'une voix énorme et recommandant de bien observer ce qu'on lui a promis »

Desniau déclare encore qu'il lui était arrivé de se soustraire aux exigences du démon, mais « qu'à ce moment-là, il le battait brutalement. Une fois même, il le terrassa et lui fit grand mal au fondement, ce qui lui fit croire qu'il le marquait. Depuis son emprisonnement, le diable lui a rendu de multiples visites, pour lui recommander de ne rien confesser et qu'alors, il le ferait évader jusqu'en Auvergne »

*« Le procès de Desniau fut ouvert le 1<sup>er</sup> avril 1624 par Monsieur Venot, official, Desniau renouvela tous les aveux qu'il avait faits précédemment... Le samedi 6 dudit mois d'avril, il fut publiquement dégradé par l'évêque d'Autun sur un échafaud dressé à cet effet dans l'église-cathédrale. Il fut ensuite remis par le sieur Venot, es mains du lieutenant criminel d'Autun... Desniau fit preuve d'un sincère repentir. Il confessa qu'il était un grand pécheur et que la privation de la prêtrise et la dégradation qu'il venait de subir, étaient un jugement de Dieu. Le mercredi 16 avril, son procès fut ouvert en la justice séculière et le mercredi d'après il dut confirmer de nouveau toutes ses précédentes déclarations et renouveler ses aveux. Il fut condamné à être pendu et brûlé. La relation dit que lorsque le greffier donna à Desniau lecture de la sentence qui le condamnait à être pendu et brûlé, il prononça fort bas ce qui était du brûlement et qu'alors, Desniau remercia monsieur de la justice de l'avoir traité si doucement, qu'il méritait de perdre cent vies s'il les avait. Il renonça au diable et à son péché, se résignant entre les mains de Dieu et disant que celui qui l'avait*

*fait prendre pour perdre son sort avait sauvé son âme. Il fut assisté des pères capucins et jésuites, témoignant le plus grand repentir au moment où on le conduisait au supplice. »*

Est-ce à dire qu'aujourd'hui, on ne croit plus à ces sornettes ? Bouchetard raconte avec précision, dans un texte paru en 1971, comment, dans certains villages, on trouve encore des « *j'teux de sorts* », des *m'neux de loups* qui passent des pactes avec le diable : « celui qui avait passé un tel acte vivait à l'écart des autres habitants, on le craignait, on ne l'interrogeait pas, on évitait sa compagnie sans cependant la fuir. Il était aussi guérisseur, ce don lui étant octroyé par le diable. La preuve ? Le père B..., guéri d'un violent mal de dos s'écria : « *Si c'est du Bon Dieu, j'y crois ; si c'est du diable, j'y crois pas* » Aussitôt, la douleur le terrassa ! Il cite aussi le cas de G... qui jeta un sort à son rival en faisant mourir d'un coup toutes ses dindes. On remarquera les points de suspension qui indiquent, plus qu'une discrétion, une prudente précaution ! Mais le lecteur pourra multiplier les exemples qui prouvent que le rationnel a encore beaucoup de progrès à faire. J'en veux pour preuve l'anecdote suivante : en 2004, l'un de nos villages imagina un concours de mannequins représentant des sorcières. Quelques jours après leur mise en place, les initiateurs durent préciser, devant l'émotion suscitée chez certains villageois, que c'étaient de « bonnes sorcières »



#### SOURCES :

- « Quelques notes sur nos sorciers », Lucien Gueneau, Mémoire de la Société académique du Nivernais, Tome 1-2
- « M'neux de loups et j'teux de sorts », Bouchetard, Mémoire de la Société académique, 1971
- Compte-rendu du procès de Desniau (Fonds Lorry, Académie du Morvan)
- Notes du Frère François, capucin au couvent de Château-Chinon : Fonds Lorry, Académie du Morvan
- Mémoire de la société académique du Nivernais 1971
- « Le château de Brandon », Alain Dessertenne, Images de Saône-et-Loire, 1986